

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2026-04/18C

## Objet : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE SELECTION DU GALPA PYRENEES MEDITERRANEE.

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Teresa Rebull à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	36
En exercice :	36	Vote :	Contre :	0
Présents :	35		Abstention :	0

**Présents :** Sophie ALCARAZ, Benoît ARMEN, Alison BALESTRIERI, Sylvie BEAULIEU, Serge BENET, François BONNEAU, Damien BRINSTER, Aline COGEZ, Myriam DARDENNE, Carole DEL POSO, Thierry DEL POSO, Marie-Ange DESTAVILLE, Laurence DUPONT, Jean-Michel GARRIGUE, Alain GIRBAL, Claudette GUIRAUD, Julien LLUGANY, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, René MONTALAT, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Guillaume RICHER, Katia ROMAGOSA, Jean ROMEO, Lilian ROUCOLLE, Magali ROUGÉ, Adeline SERRET-SUMALLA, Thierry SIRVENTE (à partir de l'affaire n°2), Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Jean-Pierre THOLLET, Frédéric TOMASINI, Sylvie TORRES.

**Absent excusé ayant donné procuration :** Pascale GUICHARD donne pouvoir à Jean ROMEO

**Secrétaire de séance :** Jean-André MAGDALOU

**Date de convocation :** 31 mars 2026

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération du 29 novembre 2023, la Communauté de communes Sud Roussillon a désigné deux représentants (1 titulaire et un suppléant) au GALPA (Groupe d'Action Locale Pêche et Aquaculture) dont la stratégie est : "l'économie bleue durable, levier de transition pour les filières pêche et aquaculture du territoire", pour la période 2021-2027.

Ce GALPA a pour mission d'animer ce programme, de faire émerger des projets, de les accompagner et de les présenter au comité de sélection du GALPA (voir liste jointe). Le comité de sélection a en charge le choix des projets qui seront ensuite instruits pas la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et présentés au comité de programmation de la Région, afin qu'ils bénéficient du financement européen.

La Communauté de communes doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour l'y représenter.

Le Président propose,

Membre Titulaire :	- Katia ROMAGOSA
Membre Suppléant :	- Damien BRINSTER

A défaut d'autre candidature, et ayant obtenu chacun 36 voix, ils sont déclarés élus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20260408-2026-04-18C-DE  
Date de télétransmission : 13/04/2026  
Date de réception préfecture : 13/04/2026